

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVES

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
Elu(e)s du Conseil Métropolitain			
Monsieur Honoré PUIL, Président de l'office	x		
Madame Marie DUCAMIN, Vice-Présidente de l'office	x		
Monsieur Michel DEMOLDER		x	à Jacques Ruello
Monsieur Mathieu JEANVRAIN		x	à Marie Ducamin
Madame Valérie LEBOEUF	x		
Monsieur Jacques RUELO	x		
Personnalités qualifiées			
Monsieur Hubert CHARDONNET	x		
Madame Françoise COTTEREAU	x		
Madame Jacqueline JAN	x		
Monsieur Pierre ULLIAC	x		
Monsieur Patrick SCIBERRAS	x		
Personnalités qualifiées dont élu(e)s hors collectivité de rattachement			
Monsieur Ludovic BROSSARD		x	à Honoré Puil
Madame Isabelle LORAND	x		
Associations d'insertion ou logement des personnes défavorisées			
Monsieur Jean-Georges KERGOSIEN	x		
Action Logement			
Monsieur Xavier GUILLEMET		x	à Pierre Ulliac
CAF 35			
Monsieur Edwin ANGELE		x	à Valérie Leboeuf
UDAF 35			
Monsieur Parfait-Landry MAMBOU		x	
Syndicats			
Monsieur Jacques MARTINIAULT (CFDT)	x		
Monsieur Olivier BRIAND (CGT)	x		
Représentants des locataires			
Monsieur Gervais Pinel (CLCV)	x		
Monsieur Pascal BORNAIS (INDECOSA - CGT 35)		x	à Olivier Briand
Madame Virginie MAURON (CNL 35)	x		
Monsieur Michel GUERIN (DAL 35)	x		

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVES

	Présent(e)	Excusé(e)
Direction générale		
Monsieur Antoine ROUSSEAU Directeur Général	x	
Représentant du Préfet, Commissaire du gouvernement		
Madame Lénaïg LOGA Direction Départementale des Territoires et de la Mer		
Représentant du personnel		
Monsieur Eric BOIVENT secrétaire du Comité Social et Economique (CSE)		x

PATICIPAIENT EGALEMENT A CETTE SEANCE

- ♦ Madame Valérie DELAROCHE, Directrice des Affaires Financières
- ♦ Madame Stéphanie Le LOIR, Directrice de la Qualité et de l'Innovation
- ♦ Valérie JARNY, Directrice des Ressources Humaines et des Relations Sociales (pour D11 et D12)
- ♦ Monsieur Nicolas DECOUVELAERE, Directeur du Développement et du Patrimoine
- ♦ Madame Catherine CHARRIER, Assistante Direction Générale

Invité :

- ♦ Monsieur Bruno AGEZ, Commissaire aux comptes, Cabinet Fiducial Audit à Cesson Sévigné

COMPOSITION DES INSTANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION – Modification de la représentation des locataires pour la CLCV 35

Il est rappelé la délibération D1 du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022 qui a pris acte des résultats des élections des représentants des locataires du 7 décembre 2022 et a validé les représentations de la CLCV35, d'INDECOSA 35, de la CNL 35 et du DAL 35 au sein des instances de l'office.

Par courrier du 14 août 2023, Madame Colette Pierson (CLCV 35) a informé le Président de l'office de son impossibilité d'exercer temporairement son mandat d'Administratrice au sein d'Archipel Habitat.

En application de l'article R421-7 du code de l'Habitat et de l'Habitation qui prévoit, en cas d'empêchement pour une durée de plus de 3 mois, la possibilité pour un représentant des locataires de se faire remplacer pendant la durée de l'empêchement et pendant un an au plus par une personne figurant sur la même liste, la CLCV 35 a désigné Monsieur Gervais Pinel pour succéder à Madame Colette Pierson pour une durée maximale d'un an à compter du Conseil d'Administration du 25 octobre 2023.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'Administration du 25 octobre 2023 a validé la désignation de Monsieur Gervais Pinel dans les instances de l'office comme suit :

- Le Bureau
- La CALEOL (à tour de rôle)
- La Commission sociale

Faisant suite au décès de Madame Colette Pierson survenu le 28 mai 2024, la CLCV 35 a confirmé, par un courriel du 11 juin 2024, la désignation de Monsieur Gervais Pinel pour siéger au Conseil d'Administration d'Archipel Habitat en remplacement de Madame Colette Pierson.

Il est donc proposé que Monsieur Gervais Pinel siège sans changement dans les autres instances de l'office comme suit :

- Le Bureau
- La CALEOL (à tour de rôle)
- La Commission sociale

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré,

Règle de quorum : 2/3 des membres ayant voix délibérative au moins participant à la séance ou sont représentés	16/23
Règle de majorité : majorité des membres du conseil ayant voix délibérative, présents ou représentés	
Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre d'administrateurs représentés	6
Total	22

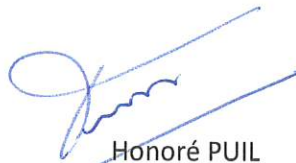
Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

→ Le Conseil d'Administration prend acte de la désignation de Monsieur Gervais Pinel pour siéger au Conseil d'Administration et valide la désignation de Monsieur Gervais Pinel dans les autres instances précisées en remplacement de Madame Colette Pierson.

Le Président



Honoré PUIL

Pour extrait certifié conforme

Rennes, le 26 juin 2024

Le Directeur Général



Antoine ROUSSEAU

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

Séance du 26 juin 2024

Délibération n° 2

DELEGATION DE SIGNATURES DU/DE LA DIRECTEUR(TRICE) GENERAL(E)

En application de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil d'Administration d'Archipel Habitat autorise le(la) Directeur(trice) Général(e) à déléguer sa signature aux membres de l'Office exerçant les fonctions de directeur ou de chef de service.

Il est apparu qu'une nouvelle mise à jour était nécessaire en raison du départ de Madame Karine Guillaudeux, Directrice générale adjointe et Directrice de la Gestion Locative et Sociale à la date du 22/05/2024 et à son remplacement. La mise à jour porte également sur les délégations relatives au service social et l'accueil de sa responsable.

Le tableau joint en annexe sera mis à jour en conséquence et suivant l'ensemble des mobilités au sein de l'office.

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Règle de quorum : 2/3 des membres ayant voix délibérative au moins participant à la séance ou sont représentés	16/23
Règle de majorité : majorité des membres du conseil ayant voix délibérative, présents ou représentés	
Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre d'administrateurs représentés	6
Total	22

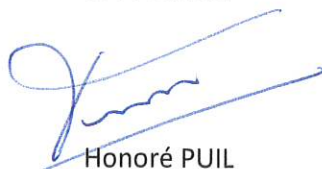
Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

→ Le Conseil d'Administration approuve le dispositif de délégation de signatures consenti par Monsieur Antoine Rousseau, en qualité de Directeur Général d'Archipel habitat aux membres de l'office exerçant les fonctions de directeur (trice) ou chef(fe) de service suivant les modalités précisées ci-après.

Le Président



Honoré PUIL

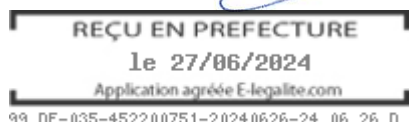
Pour extrait certifié conforme

Rennes, le 26 juin 2024

Le Directeur Général



Antoine ROUSSEAU



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

DIRECTION GENERALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR

Séance du 26 juin 2024

Délibération n° 3

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023

Le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat et notamment l'article R.421-18 portant sur les fonctions de directeur général précise que « le directeur général rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration et lui présente un rapport annuel en la matière ».

En vertu de cet article, ledit rapport ci-joint est soumis aux membres du Conseil d'Administration, pour approbation.

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Règle de quorum : 2/3 des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés	16/23
Règle de majorité : majorité des membres du conseil ayant voix délibérative, présents ou représentés	
Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre d'administrateurs représentés	6
Total	22

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

→ Le Conseil d'Administration approuve le rapport annuel de gestion 2023 qui vient d'être présenté.

Pour extrait certifié conforme

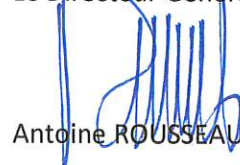
Rennes, le 26 juin 2024

Le Président

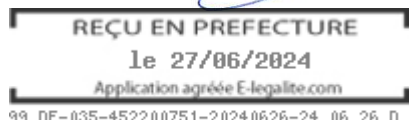


Honoré PUIL

Le Directeur Général



Antoine ROUSSEAU



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

AXE 1 – METTRE EN OEUVRE LE DROIT AU LOGEMENT ET LA MIXITÉ SOCIALE

En construisant là où il y a des besoins, pas là où il y a un marché

L'année 2023 a été marquée par un **volume de livraisons exceptionnel**, **432 logements locatifs sociaux** ont ainsi été livrés dans l'année.

L'activité d'accession sociale de l'office a également été dense cette année avec la **livraison de 96 logements (BRS/PSLA/BRS Mounier/PLUG)**, inscrivant Archipel habitat dans la dynamique du BRS local par sa contribution, pour près de la moitié, à la production totale de BRS sur Rennes Métropole.

Quelques livraisons notables de 2023 :



Le Concerto et Le Prélude à Saint-Jacques de la Lande, programmes intégrant **83 logements** (56 logements locatifs PLUS, PLAI, PLS et 26 logements en accession aidée dont 5 studios PLUG) et une **dimension intergénérationnelle** au travers d'une diversité de types de logements et des espaces communs.



La Sablonnière et La Flânerie, situés boulevard de Guines à Rennes, programmes regroupant **92 logements**, 72 logements locatifs et 20 logements en accession aidée, **remarquables à plusieurs titres** : qualité architecturale, innovation technique et haute performance environnementale.



Réhabilitation de **3 logements et d'une cellule commerciale** situés rue **Saint Georges** dans le centre-ville de Rennes dans le cadre de la préservation du patrimoine historique de la ville et de la lutte contre l'habitat insalubre. Une **réhabilitation atypique et réussie pour l'office** qui a dû, tout en respectant les matériaux et les techniques de construction de l'époque médiévale, intégrer les contraintes d'aujourd'hui en matière de confort et de sécurité.

Scala, résidence au cœur du nouveau quartier Via Silva à Cesson Sévigné de 32 logements accompagnés d'une salle de convivialité, se démarquant par une **forte intégration paysagère** grâce au bois utilisé en façade et une surface importante d'espaces végétalisés. Des **panneaux solaires photovoltaïques** produisent également de l'électricité pour les parties communes réduisant ainsi les charges des locataires.



Contribution à la **requalification du site de l'ancien Hôtel-Dieu** avec la livraison de 40 logements sociaux PLUS et PLAI (résidence L'Alisier) et de 56 logements en PLS (résidence Séquoia).

Diell sur Rennes, programme comportant 36 logements en surplomb de la station de métro Jules Ferry dont la spécificité est d'être chauffé par un **système de géothermie** grâce à la récupération de la chaleur du métro.



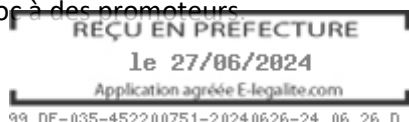
Sur le nombre total de livraisons, **plus de 40% du patrimoine locatif a été livrés hors Rennes.**

À noter, cet important volume de production a été réalisé tout en maintenant un **recours limité à la VEFA** (127 soit 25% de la production locative et accession).

En revanche, le recul de la production dans le contexte de crise du logement a impacté la programmation avec un **ralentissement de la reconstitution du vivier d'opérations** (254 logements programmés locatifs et BRS) découlant habituellement de la production au titre de la mixité sociale (promotion immobilière et co-maîtrise d'ouvrage notamment).

En parallèle, **les actions de développement du patrimoine menées dans le cadre du plan d'action foncière**, se sont poursuivies au travers notamment de :

- Engagement de nouvelles opérations en bureau permettant de tenir l'objectif de plus de 300 PLUS-PLAI inscrits pour la programmation 2024,
- Engagement des premières opérations de densification et surélévation à Rennes sur le square Yves Lemoine, et sur le FPA du Colombier,
- Contribution au plan d'opportunité de Rennes Métropole, fin 2023, à hauteur de 63 logements, achetés en bloc à des promoteurs.



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

L'office a été à la **rencontre de nombreux élus des mairies des communes de Rennes métropole** favorisant ainsi l'interconnaissance. Ces rencontres ont permis de partager sur les besoins actuels et sur les perspectives communes.

Le partenariat avec Keredes a été consolidé dans le cadre du **renouvellement de la convention de partenariat** afin d'apporter des réponses communes aux enjeux définis par le nouveau PLH de Rennes Métropole (2024-2029).



DÉMARCHE DE DIVERSIFICATION

En 2023, 21 logements en BRS sur la tour 7 Mounier ont été commercialisés dans le cadre de la **démarche de diversification** entreprise sur le quartier de Maurepas (ANRU) qui contribue au renforcement de la mixité. La gestion est assurée par **Archipel habitat**.

- **Les accédants apprécient leur logement et le quartier en pleine transformation**

TÉMOIGNAGE



Solenn Coignard

« J'habitais en location à Beaugard. Mais acheter là-bas était financièrement trop élevé comparé aux possibilités offertes par le BRS ici. J'ai découvert la tour Guérande sur internet et après avoir visité l'appartement témoin, lumineux et spacieux, j'ai été convaincue.



Le quartier de Maurepas était inconnu pour moi, mais je pense qu'il est sous-estimé. La vie de quartier est agréable avec le métro à proximité et les équipements pour les enfants. Grâce au BRS, ma fille et moi avons chacune notre chambre. Le voisinage est sympathique et tout se passe bien ! »





Aude Soucard

« Maintenant quand je vois les appartements dans Rennes, je me dis qu'on est quand même bien ici, cette luminosité, c'est super ! »

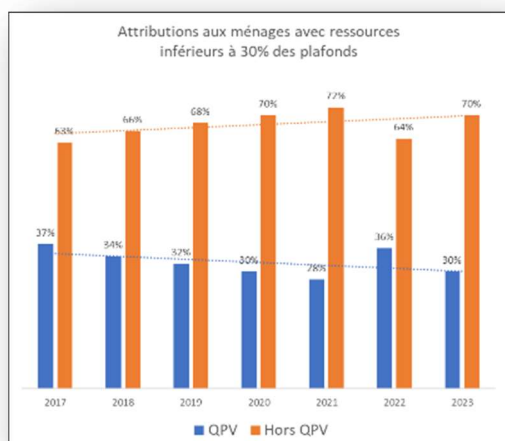
INDICATEURS	
15 788	Logements locatifs familiaux dont : - 12669 logements sur Rennes, dont 512 logements Résidences Universitaires Crous - 2856 sur les autres communes de Rennes Métropole - 263 hors Rennes Métropole
16 820	Équivalents logements
30%	en QPV
137	Locaux commerciaux et d'activité
222	Logements locatifs financés sur 2023
432	Logements locatifs livrés
96	Logements en accession livrés (BRS / PSLA/ PLUG)

575	Logements en cours de chantier au 31/12/23 dont :
513	Logements locatifs
62	Logements en accessions direct-BRS
51 M€	D'investissements dans l'activité de construction neuve (dont production locative 46,1 M€)

En garantissant les mêmes conditions d'accès à l'ensemble de nos logements

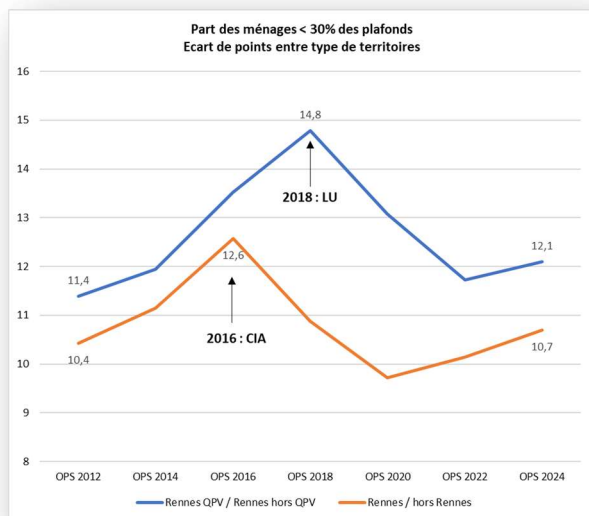
Au 31 décembre 2023, Rennes métropole compte **28 847 demandeurs** dans un contexte de taux de rotation faible (7,30%) et d'activité soutenue de la CALEOL compte tenu du volume important de livraisons neuves.

L'application de la politique du loyer unique et les démarches en faveur de la mixité sociale se poursuivent avec des effets positifs en matière de **rééquilibrage des filières d'attribution en NPNRU** (secteur Gros Chêne et Blosne) qui se confirment en 2023 : 51 % / 49 % (objectif : 50 % commune / 50% Archipel et autres filières) tirés notamment par les actions de commercialisation dont location active.



L'année 2023 marque un retour aux tendances des années précédentes concernant le **rééquilibrage QPV / Hors QPV** avec une augmentation des ménages les plus précaires qui accèdent au secteur hors QPV : 70% des ménages entrants dont les ressources sont inférieures à 30 %_des plafonds ont été logés en secteur hors QPV contre 30% en secteur QPV.

Le bilan de la CALEOL confirme ainsi **l'accessibilité du parc peu importe le niveau de revenu** avec un nombre de refus liés à l'inadéquation loyers/ressources qui demeure stable, 13 dossiers ont été concernés cette année sur les 121 dossiers refusés par la CALEOL soit 11%.



En parallèle, **l'analyse de l'occupation du parc d'Archipel habitat**, et particulièrement l'écart de points entre les territoires pour la part des ménages < 30 % des plafonds de ressources, permet de constater les effets attendus des politiques d'attribution et de loyers menées depuis 2016, visant un **rééquilibrage du parc locatif à l'échelle de la métropole** via la Convention Intercommunale des Attributions, ainsi qu'**une mixité sociale et une capacité de choix des ménages accrues** via la politique du Loyer Unique à partir de 2018.

De nouvelles orientations organisationnelles

sur les travaux à la relocation ont été concertées dans la cadre du projet Proximité à Cœur qui vise notamment la réaffirmation des fondamentaux de la proximité, le renforcement des process techniques en agence et la prise en compte des spécificités territoriales.

Sur les logements neufs, **la vacance demeure très contenue et maîtrisée** grâce à une organisation et des moyens dédiés, le taux de commercialisation des logements neufs atteint désormais **97%** (dans le mois qui suit la livraison) ;

En permettant à chacun de maîtriser son parcours

273 attributions pour mutation (24%) sur l'ensemble du patrimoine rennais ont été réalisées avec une attention particulière portée aux mutations prioritaires et plus particulièrement à celles des personnes âgées en forte augmentation cette année : **+ 8 points par rapport à 2022** pour les mutations pour les personnes de plus de 65 ans.

Afin de permettre le **maintien à domicile des personnes âgées locataires du parc social**, une centaine d'interventions d'adaptations des logements ont été effectuées. Il faut souligner la croissance de ces interventions sur le patrimoine ainsi que celle du budget qui leur est dédié, qui a plus que doublé depuis 2020. En parallèle, **une part de logement adapté a été intégrée dans la production neuve 2023**, ce sont 329 logements LAP qui ont été livrés en 2023 (43 logements PMR).

La réflexion menée en interne sur l'activité impayés, dans le contexte de paupérisation des locataires, a abouti à une nouvelle organisation effective en janvier 2024. L'approche retenue articule plus fortement les activités du précontentieux et du contentieux pour plus de réactivité, intègre un pilotage uniformisé et resserré des situations et renforce l'accompagnement social en amont des situations qui le nécessitent.



MENTION SPECIALE "ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT" DU LABEL QUALI HLM

La **mention spéciale « accompagnement au vieillissement »** du label Quali hlm accordée cette année à l'office vient reconnaître la qualité de ses interventions et l'investissement de l'office en la matière au travers de sa stratégie d'accompagnement du vieillissement.

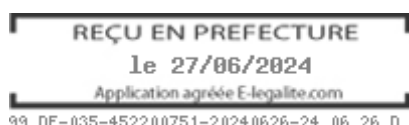
La mention obtenue souligne **la pertinence de l'approche globale de l'office et la structuration de la démarche** au travers d'un plan d'action

dédié « complet et ambitieux » :

- ➔ Des interventions patrimoniales renforcées et proactives.
- ➔ Le principe « d'un chez soi adapté », permettant aux personnes qui le souhaitent de pouvoir se maintenir à domicile.
- ➔ La garantie d'un accompagnement personnalisé
- ➔ Le développement d'une offre nouvelle d'habitat spécifique.

INDICATEURS

Nombre d'attributions CALEOL	1592
Profil des entrants 2023	
Personnes seules	45 %
Moins de 30 ans	33 %
Ressources < 20% des plafonds	41 %
Taux de rotation	7.30 %
Taux de mobilité résidentielle	24 %
Nouvelles demandes de mutations enregistrées en 2023	946
Nombre total de demandes de mutations	2798
Profil des occupants (source : OPS 2024)	
Personnes seules	48 %
Plus de 65 ans	20 %
Ressources < 20% des plafonds	29 %
Euros dédiés aux travaux d'adaptations à la demande	735k
Logements adaptés personnes âgées dans le parc	4090
Soit en part de logements dans le parc	27 %
Ménages sortis de l'impayé (dont 93 passés en non-valeur et 43 effacements de dette)	4 680



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

AXE 2 – PRENDRE SOIN DU BIEN COMMUN QUE L'ON NOUS A CONFIÉ

En concevant et en entretenant nos logements pour qu'ils assurent durablement leur fonction d'accueil

Le **Plan Stratégique du Patrimoine (PSP)**, pour la décennie 2024-2033, a été adopté au conseil d'administration du 20 décembre 2023. Ce dernier est articulé autour de **4 ambitions majeures** :

- Adaptation et confort des logements
- Amélioration de la performance environnementale
- Amélioration de la sécurité
- Prévention de la vétusté

Ce nouveau PSP a permis d'actualiser les interventions d'Archipel habitat sur son patrimoine en prenant en compte les priorités. Il dessine une **trajectoire ambitieuse** et confirme la volonté de l'office d'intervenir fortement sur son patrimoine avec un effort particulier qui se poursuit sur le secteur de renouvellement urbain de Maurepas. Il intègre plus fortement la nécessité de mesurer et d'atténuer l'impact environnemental du patrimoine.

Ce sont **479 logements qui sont en travaux** au 31 décembre 2023.

Parmi **les principales réalisations de l'année** :

- **Aboutissement d'opérations de réhabilitation** avec la livraison de l'Allée de Quiberon et d'une tranche du Foyer rennais.
- **Poursuite des chantiers de réhabilitations** sur Macédoine et Champion de Cicé.
- **Engagement de nouvelles opérations** pour les tours 10 et 12 Brno et le musée des beaux-arts au rez-de-chaussée de la Banane, Alma Clémenceau.
- **Études lancées pour les patrimoines** situés au Square Yves Lemoine (incluant de la densification), rue Ian Palach et Pontchaillou.

Des travaux de gros entretien ont été réalisés avec le lancement de plusieurs opérations de rénovation notamment de ravalement de façades et de peinture de parties communes et le lancement des études pour les opérations à venir. **Retour sur quelques chantiers** :

- Travaux de rénovation sur Banat, Galicie, Landrel Torigné, des paliers et des parties communes et sécurisation incendie,
- Finalisation de la réhabilitation d'une résidence située rue de Saint Malo :



Avant



Après

- Finalisation des travaux sur Square Quentin :



Avant



Après

- Étude et montage en cours pour la réhabilitation des pavillons de Maurepas,
- Lancement des études et définition du mode de consultation pour les opérations de réhabilitation thermique de 103 logements sur 6 ensembles immobiliers situés sur Rennes métropole et hors Rennes métropole.

La **régularisation des diagnostics amiante** pour les parties privatives et des **diagnostics techniques amiante** ont été réalisés conformément aux observations de l'ANCOLS et **des formations sur l'amiante**, conçues et délivrées en interne, ont été mises en place à destination des équipes.

En préservant leurs qualités patrimoniales et urbaines et en réduisant leur impact environnemental

Conduite des opérations de réhabilitation du projet de renouvellement urbain du Gros-Chêne :

- Livraison de la tour 7 Mounier locatif et accession,
- Lancement des chantiers des équipements parmi lesquels celui du musée des beaux-arts,
- Désignation de l'entreprise pour les tours 10 et 12 Brno,
- Reprises des études sur les tours 6 et 8 Brno et poursuite des études sur la Banane,
- Avancement sur le relogement provisoire de l'agence Nord,
- Démarrage de la commercialisation des 21 logements BRS sur la tour 12,
- Montage financier et précision de la destination des pieds de tour (équipements à vocation du quartier),
- Réalisation des diagnostics techniques et lancement des relogements définitifs sur les tours 6 et 8 Brno et sur la Banane.

REÇU EN PREFECTURE
Le 27/06/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

À noter, l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre dans le cadre de la convention NPNRU sont en phase opérationnelle et plus de la moitié est désormais livrée (235 logements concernés répartis sur 9 programmes).

L'avancement opérationnel du projet poursuit son bon déroulement avec plus de la moitié des opérations inscrites dans la convention NPNRU livrées contre ¼ en 2022.

La méthodologie de travaux en site occupé a été définie avec notamment la création d'un poste de médiation de chantier.

L'avenant à la convention n°3 intégrant notamment la négociation d'une enveloppe complémentaire et des modifications de planning a été finalisé et signé.

Enfin, le projet ANRU a fait l'objet de plusieurs visites auprès des professionnels du secteur (l'ANRU, l'USH, maîtrises d'ouvrage, architectes...) qui ont permis de valoriser l'ensemble des dimensions du projet.



La stratégie environnementale a été présentée aux administrateurs lors de la séance du Conseil d'Administration du 20 septembre 2023.

1) Qualité environnementale en faveur du confort des logements

L'audit de suivi de la certification NF habitat, dans laquelle est engagé Archipel habitat pour un 3ème cycle triennale, s'est conclu positivement avec zéro non-conformité relevée.

Des 1^{ères} mesures de qualité de l'air intérieur ont été expérimentées volontairement dans des logements au sein du programme Le Vilbéry avant livraisons à Gévézé : 5 polluants mesurés avec 100% des mesures en dessous des seuils recommandés par le protocole HQE performance.

2) Transition énergétique au service de la maîtrise des charges

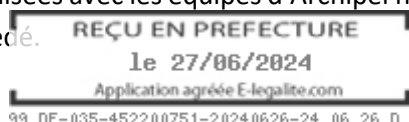
Réalisation d'un audit énergétique grande entreprise avec le bureau d'étude ERESE pour faire l'état du patrimoine tel que prévu par le code de l'énergie.

Mise en œuvre des obligations du décret éco énergie tertiaire : réalisation d'un diagnostic pour réduire les consommations d'énergie d'ici 2030 dans 10 bâtiments concernés par le décret (bâtiments tertiaires de + 1000m²) accueillant des activités médico-sociales ou sportives.

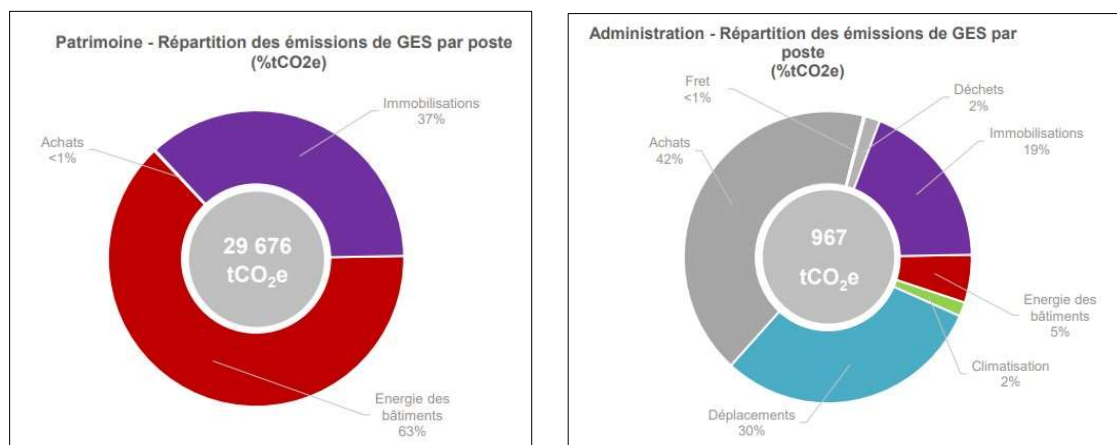
Finalisation de l'étude du potentiel solaire photovoltaïque du parc existant. L'étude fait état d'un gisement potentiel théorique de 9779m² pour une puissance cumulée théorique de 2014 MWh soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 400 ménages.

3) Approche bas carbone pour préserver la capacité à produire

Lancement du chantier Elodée, opération de 24 logements sur Le Rheu labellisée niveau 2 bâtiment bio sourcés avec l'intégration de façades à ossatures bois préfabriquées. Plusieurs visites de chantier ont été organisées avec les équipes d'Archipel habitat et des partenaires extérieurs pour partager sur ce nouveau procédé.



Le 1^{er} bilan carbone entreprise réalisé en 2023 a permis d'identifier les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre des activités d'Archipel habitat. Il s'agit de l'activité patrimoine, des achats et des déplacements. À la suite de ce bilan, un plan d'action de transition sera mis en œuvre à partir de 2024 pour réduire ces émissions. Le PSP intègre également des objectifs de décarbonation.



Participation au copil régional sur les matériaux biosourcés avec l'ARO et l'interprofession Fibois. Dans ce cadre, Archipel habitat a contribué à mettre en place un parcours de formation sur le bois à destination des bailleurs. Testé par ses équipes, ce dernier a été diffusé à l'ensemble des bailleurs de la région.

4) Intégration de la biodiversité pour créer un cadre de vie agréable et adaptation au changement climatique

Remplacement des sous comptages d'eau chaude et froide sur une partie du parc, les compteurs posés devront permettre une détection plus fine des fuites.



Installation de nichoirs sur les programmes de la Lyre et Le Diell en lien avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Nichoirs à proximité de la salle de convivialité de La Lyre

Démarrage d'un recensement de toutes les toitures terrasses végétalisées du patrimoine afin de mettre en place un contrat de maintenance pour ces espaces.



5) Exemplarité d'Archipel Habitat, réduire l'impact environnemental de ses activités

Réalisation d'une enquête mobilité auprès des salariés, à laquelle 57 % d'entre eux ont répondu, afin d'élaborer **un plan de mobilité durable** présenté au CSSCT, aux directions et aux équipes.



LIVRAISON DE L'OPERATION LA SABLONNIERE ET LA FLANERIE

Situé sur la Zac de Guines à Rennes, l'opération de 92 logements est **labellisée E + C -, niveau E3C2** du référentiel énergie positive et construction bas carbone. Cette opération préfigure ce que seront demain les opérations de logements collectifs. Il s'agit **d'une des premières de cette ampleur à atteindre cet objectif**. Le bâtiment bénéficie d'un système de récupération de chaleur sur les eaux grises (douche et lavabo) qui permet de préchauffer l'eau chaude sanitaire. Ce système devrait donc permettre de réduire les charges d'eaux chaudes des locataires.



INDICATEURS	
479 900	Logements en cours de réhabilitation (en travaux) Logements en études
100 %	De nos opérations neuves certifiées NF Habitat HQE 
19.2 % 4.7 %	Du parc est classé en étiquette énergétique A et B Du parc est classé en étiquette E, F G
133 kWh/m²/an	Consommation énergétique du parc
43 %	Le parc est raccordé au réseau de chaleur (plus de 6 500 logements)

1.8 T CO2e	par logement (issu du bilan carbone)
95	Logements raccordés à un système de géothermie (4 opérations)
780 m2 433	De panneaux solaires photovoltaïques pour l'électricité soit logements
790 m2 608	De panneaux solaires thermiques pour produire de la chaleur et préchauffer l'eau chaude sanitaire, soit logements

AXE 3 – APPORTER LE SERVICE AU PLUS PRÈS DES LOCATAIRES ET DES TERRITOIRES

En confortant notre choix de la proximité internalisée

Phases de diagnostic et d'analyse des process, des métiers et de l'organisation spatiale de la proximité dans le cadre du **projet Proximité à cœur**, menées au travers d'un important travail de concertation des équipes au cours duquel **200 salariés ont été impliqués**. Ces étapes ont été conduites entièrement par les équipes en interne, autour d'une **équipe resserrée d'animateurs** formés pour ce faire à l'animation en intelligence collective.

Ce travail a été restitué au cours de différents temps auprès des salariés. Il a permis d'aboutir à des pistes et scénarios faisant apparaître **les thématiques de travail prioritaires suivantes** :

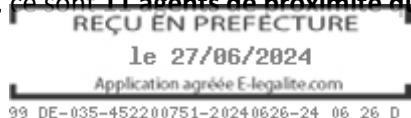
- Remise en état des logements à la relocation
- Demande d'intervention technique et management des entreprises
- Place et rôle de la Régie
- Accompagnement social renforcé et DSU
- Management des livraisons
- Copropriété et diffus

Le travail se poursuit en 2024 avec une **traduction opérationnelle dans l'organisation des agences** prévue pour janvier 2025.

Pour favoriser la gestion de proximité, **4 créations de postes en 2023 ont accompagné le développement du patrimoine** sur les secteurs le Rheu Chavagne, Guines Colombier, Lorient Marbeuf et Mermoz Jeanne Laurent. Le pôle appui a été renforcé avec la **création d'un poste de technicien mutualisé**.

En parallèle, **l'accueil de 4 alternants de la licence pro gestion de l'habitat social**, à laquelle Archipel habitat est partenaire, au sein des agences a permis d'appuyer les postes en proximité.

Enfin, **ce sont 11 agents de proximité qui ont été formés** au sein de l'Ecole de la proximité.



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

En visant l'excellence sur les « essentiels de la qualité de service »

Evaluation du dispositif propreté des parties communes sur le secteur Maurepas Gros Chêne sur lequel a été mis en place une organisation spécifique depuis 2 ans. L'enquête de satisfaction auprès des locataires, à laquelle plus de 230 locataires ont répondu, révèle que pour **77%** d'entre eux le niveau de propreté s'est amélioré ou s'est maintenu et **60%** d'entre eux se déclarent satisfaits de la propreté des parties communes.



L'audit de suivi Quali hlm a permis de reconnaître la **dynamique d'amélioration concertée et participative en continue** menée par l'office en matière de qualité de service. Le projet de la « Proximité à Cœur », conduit collectivement en vue d'adapter l'organisation au contexte de croissance territoriale, témoigne de cet engagement.

Concernant la **thématique de la tranquillité résidentielle**, en plus de la mobilisation des équipes de terrain, Archipel habitat continue de s'inscrire dans des partenariats sur le sujet :

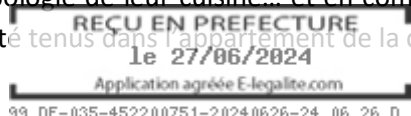
- Convention pour le renforcement du partenariat entre les Bailleurs, la DDSP 35, la Préfecture et le Parquet,
- Groupes de Partenariat Opérationnels par quartier et Cellules de veille,
- Association à la réflexion initiée par la Ville de Rennes sur sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Partenariat avec l'association Cité et Médiation reconduit notamment au travers d'une subvention versée dans le cadre de l'ADO actant l'extension du périmètre de leur action sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le renouvellement du marché de la médiation de nuit, dans le cadre d'un groupement de commande inter bailleurs, Ville de Rennes et associations de locataires signataires de l'accord collectif de la Médiation de nuit (CNL et AFOC) visant à assurer la tranquillité résidentielle des locataires, a abouti à la reconduction du prestataire Médiation.

En faisant avec les locataires

Suite aux élections des représentants des associations locataires tenues fin 2022, le **Conseil de Concertation Locative** dans sa nouvelle composition s'est réuni à 4 reprises. Les associations ont été associées à l'élaboration d'un nouveau **Plan de concertation Locative 2023-2026**.

Le travail de concertation avec les locataires dans le cadre la réhabilitation des bâtiments de la Banane et des tours Brno s'est poursuivi à travers une multiplicité de canaux : information, réunions avec les partenaires de quartier, rendez-vous en pied d'immeuble, porte à porte, consultation des locataires sur la typologie de leur cuisine... et en complément de la concertation menée, des rendez-vous individuels ont été tenus dans l'appartement de la concertation.



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

Outre ces rendez-vous de concertation, l'appartenance de la concertation a également été **mis à disposition des partenaires en faveur d'actions en direction des habitants** dans une logique de « tiers lieu » (soutien scolaire hebdomadaire par l'AFEV et bénévoles du quartier, sessions de stage vidéo proposé dans le cadre de la réalisation du film documentaire du projet mémoire de quartier « Les 3 P 'tites Tours »)



En parallèle, la **résidence artistique, intitulée « Trois petites tours »**, de trois artistes photographes et réalisatrices installée dans le quartier de Maurepas pendant trois ans s'est achevée en juin 2023. Plusieurs projections et installations ont eu lieu dans le quartier afin de garder une trace des changements qui s'y produisent et témoigner de leurs impacts sur les gens qui y vivent.

L'année a été rythmée par un **certain nombre d'actions d'animation sociale** qui ont pris la forme d'actions d'aller vers, de temps conviviaux, d'actions partenariales ou encore de projets d'animation culturelle.

Quelques actions réalisées en 2023 :

Participation de l'office aux ateliers menés dans le cadre du renouvellement du contrat de ville organisés par les directions de quartier et **aux actions de développement économique** telles que le plan emploi quartier.

Accompagnement de la réhabilitation du Grand Bleu : rencontre des collectifs afin de travailler sur une résidence artistique à Cleunay.

Animation du projet intergénérationnel sur la Lyre par la colocation jeunes à projet Kaps de l'AFEV, partenaire du projet, au sein de la salle de convivialité : temps conviviaux, création d'objets en mosaïque, projection film, jeux, ...



Ateliers mosaïques avec les habitants à La Lyre

Animation autour des jeux de société à la Lyre



Des temps conviviaux favorisent le lien social (jeux, création artistique, atelier cuisine...) ont également été proposés par les autres colocations à projet du parc encadrées par l'AFEV.

Des temps conviviaux entre voisins contribuant au bien vivre ensemble ont été organisés.



Fête des voisins à Cesson Sévigné

Participation au lancement de la conciergerie de quartier sur Via Silva, avec Keredes notamment, qui propose plusieurs services et activités à destination des habitants.

Action d'embellissement du patrimoine, halls et parties communes, avec les habitants : fresque participative à Beauregard, Moigné, ateliers dessin dans le quartier de Maurepas, remise en peinture des murets au Blosne square des Grisons.





LES ESPACES PARTAGES DES TOURS 5 et 7 MOUNIER

Accompagnement des espaces partagés de la tour 5 et de la 7 Mounier avec l'appropriation des 3 espaces partagés et de la buanderie installée au rez-de-chaussée à la demande des habitants sur la tour 7 Mounier à l'occasion de sa livraison et l'entrée dans une phase d'autonomisation des locataires dans la dynamique participative engagée sur la tour 5 Mounier.



DES ANIMATIONS PARTICIPATIVES

Mise en place d'ateliers de bricolage et de jardinage, installation de deux pianos dans les espaces partagés à la suite d'un don de l'association Unissons.

L'année a également été marquée par l'inauguration officielle de la Maison des habitants (suite à des travaux GPA) de la tour 5 Mounier.

Sur la tour 5 Mounier, les espaces ont également été utilisés ponctuellement par des associations ou à titre individuel par les habitants.



DES ACTIONS DE CONCERTATION

Des actions de concertation spécifiques sur les espaces partagés ont permis aux habitants de prendre part aux décisions sur le fonctionnement de ces espaces.

Sur la tour 7 Mounier, elles ont abouti à la création d'une charte de fonctionnement à l'instar de celle de la tour du 5 Mounier « guide de ma tour participative »



UNE APPROPRIATION DES ESPACES PAR LES HABITANTS

Au sein de la tour 5, un groupe de voisins s'est constitué et s'implique dans les animations et temps conviviaux pour créer du lien entre résidents au sein des espaces partagés. Ils ont élaboré leurs propres supports de communication « Les voisins parlent aux voisins »

INDICATEURS

150	Salariés en proximité (soit 50% des effectifs)
4	Conseils de concertation locative
1454	Visites de courtoisie auprès des locataires nouveaux entrants
1355	Etats des lieux de sortie
21 000	Demandes d'intervention traitées (techniques, voisinage, gestion)
1500	Appels traités dans le cadre du service d'astreinte 24/24
250	Interventions sur site des équipes d'astreinte

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

AXE 4 – ÊTRE UNE COMMUNAUTÉ DE SALARIÉS ENGAGÉS ET RESPONSABLES

En faisant progresser la démocratie interne



Implication des salariés sous un format « intelligence collective » aux réflexions sur l'organisation des services et le pilotage des activités en vue d'améliorer le fonctionnement (activité contentieux et recouvrement, projet PAC, ...).



Ateliers menés dans le cadre de la PAC

Engagement d'Archipel habitat pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès l'embauche et à tous les stades de la vie professionnelle, avec un score mesuré par l'index « égalité pro F / H » atteignant 96 points sur 100.

Organisation d'une convention du personnel par les salariés pour les salariés, les participants ont apprécié ce temps fort qui participe à la cohésion des équipes.



En garantissant de bonnes conditions de travail

Evaluation du télétravail via un questionnaire dont les résultats ont été communiqués aux parties prenantes (managers et CSE), et qui a abouti à quelques précisions dans le document guide « le télétravail ». Ensemble, le télétravail, désormais intégré dans les modes de travail, est conforté, il est source de satisfaction pour les salariés et sans impact sur l'activité.



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

Actualisation du document des risques (DUR) réalisée de manière participative avec les salariés et sensibilisation des salariés aux risques professionnels à cette occasion.

Adaptation des locaux par la régie qui a permis l'amélioration des espaces de travail et du matériel des agents de proximité à la suite du diagnostic pénibilité.

En anticipant et en adaptant en continu l'organisation, les compétences et les outils

➤ Côté ressources humaines

8 séances de co-développement dédiées aux problématiques managériales ont été partagées entre pairs managers opérationnels en suivant une méthode d'animation spécifique où chacun expose ses attentes et apporte des solutions. Les managers se sont montrés très impliqués dans ce dispositif, dispositif prolongé en 2024.

Nouvelle édition de la formation au métier de gardien d'immeubles en logement social au sein de l'Ecole de la proximité avec de plus en plus de modules assurés en interne par les équipes du « réseaux des formateurs ». La qualité de la formation a permis le recrutement, à son terme, de quasiment 100% des effectifs. Un nouveau modèle a été travaillé pour préparer la session suivante.

➤ Côté système d'information

Passation d'un nouveau marché pour la refonte de l'infrastructure du réseau intégrant des enjeux environnementaux « Green IT ».

Le paramétrage pour le développement de l'outil my report, outil décisionnel, de pilotage et de suivi des indicateurs, s'est poursuivi. Il a vocation à remplacer progressivement l'outil de reporting actuel à compter de l'automne 2024.

Concernant l'outil de gestion de la relation multicanale, des réflexions participatives inter-services, une veille technologique et un travail d'analyse ont été menés pour préciser les attentes associées à cet outil.

Phase de réflexion alternative sur l'ERP conduite avec Nantes Métropole Habitat et Brest Métropole Habitat et participation à l'association des utilisateurs de Prem.

Recyclage et don de matériels informatiques en interne ou auprès d'associations dans une démarche « numérique responsable ».



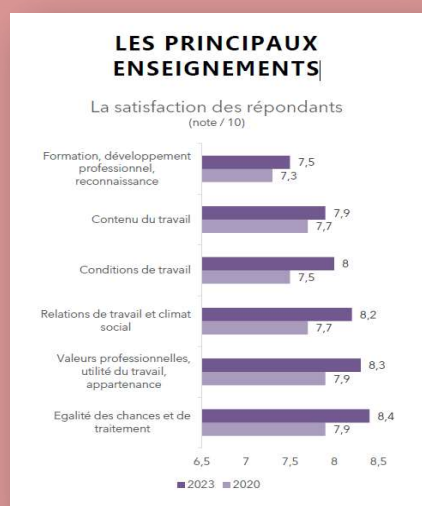
2^{ème} EDITION DU BAROMETRE SOCIAL



Ces résultats ont été restitués aux salariés et complétés par les échanges. Un **plan d'action sera établi sur 2 ans** pour maintenir les points forts et s'améliorer sur les axes de progression.

Mise en œuvre participative de la **2^{ème} édition du baromètre social** pilotée par un groupe de travail avec l'appui du guide méthodologique élaboré lors de la 1^{ère} édition (mai 2020). L'analyse des résultats a été confiée à un prestataire externe. L'enquête a permis d'interroger les salariés (taux de participation de 75%) sur 6 grands domaines de la qualité de vie au travail et de comparer les résultats avec le 1^{er} baromètre social

La note de satisfaction globale attribuée à la qualité de vie au travail à Archipel habitat est de **8,4 sur 10** (7,9 en 2020) et il a été constaté une **progression des taux de satisfaction** dans les 6 domaines analysés.



INDICATEURS	
301	Salariés (56.5% femmes / 43.5% hommes)
50 %	Dont métier de la proximité
38	Salariés recrutés en CDI et CDD
20	Mobilités internes
7	Jeunes en contrat d'apprentissage qui témoignent de l'engagement d'Archipel habitat dans l'accueil des jeunes en formation
6387	Heures de formation délivrées
3,6	Jours de formation par salarié en moyenne
Les salariés ont bénéficié de formation (taux de formation en hausse)	

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

AXE 5 – PRÉSERVER NOTRE CAPACITÉ À FAIRE FACE À TOUS LES AVENIRS POSSIBLES

En préservant l'autonomie financière et les capacités d'investissement de l'office.

L'année 2023 a été marquée par **l'actualisation de la prospective** avec l'intégration des nouveaux paramètres nationaux, des enjeux du nouveau Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) présenté et voté en décembre 2023 et des enjeux du Programme Local de l'Habitat. Dans ce cadre, il faut noter l'ajustement des paramètres de recours à la dette auprès de la Caisse des dépôts, l'ajustement des fonds propres et les hypothèses de subvention pour atteindre les équilibres du PMT (plan moyen terme), condition du maintien d'une production moyenne de 300 logements par an.

Cette actualisation a permis de déterminer **un cadrage précis à tenir sur la durée de la prospective à venir**, soit sur les 10 prochaines années, pour assurer les moyens de l'ambition de l'office.

La trajectoire du PSP est restée ambitieuse et complétée par une intervention massive dans les secteurs en renouvellement urbain (près de 77M) sur un montant total d'investissement sur le parc de près de 222 millions d'euros.

Archipel habitat a contribué aux échanges collectifs sur le financement des réhabilitations avec l'USH, l'ANRU, Rennes Métropole et la Banque des territoires, pour définir les modalités d'accompagnement des réhabilitations ambitieuses via **les dispositifs seconde vie ou recyclage immobilier**. En effet, malgré les actions engagées, et l'extension du périmètre du dispositif seconde vie de l'Etat dans le cadre de la loi de finances pour 2024 ; les considérations d'étiquettes énergétiques de départ ne permettent pas à Archipel Habitat de bénéficier de ce dispositif pour le programme de renouvellement urbain du Gros Chêne.

En menant une politique d'achats responsables

Adoption du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable « SPASER », commun à Nantes Métropole habitat et à Brest Métropole habitat, au conseil d'administration du 20 décembre 2023. Il est le fruit d'un travail partenarial et transversal entre les directions et les services.

Avancement sur différents dossiers « achat / marchés » : actualisation du guide de la commande publique, travail sur la gestion des avenants et sur le process de la sous-traitance.



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_



Accompagnement de la stratégie environnementale au travers de clauses spécifiques, d'activité de sourcing (telle que le sourcing sur les nouveaux modes constructifs béton bas carbone, bois, terre crue...) et d'achats responsables (véhicules électriques d'occasion, vélo électrique...).



Achat de vélo et véhicules électriques

En déployant une activité de contrôle interne et de contrôle de gestion permettant de maîtriser l'ensemble des risques de l'office.

À l'issue du **contrôle ANCOLS**, le suivi et les différentes échéances de partage avec la gouvernance ont pu être réalisés, avec au préalable, des échanges avec l'ANCOLS au titre des réponses aux observations et recommandations formulées. Le rapport est désormais publié sur le site de l'ANCOLS.

Le **suivi infra-annuel des indicateurs de gestion** a été configuré en 2023 et monte en puissance progressivement avec le recrutement d'un contrôleur de gestion en fin d'année, sur un profil de poste de pilotage autant que de contrôle.

INDICATEURS	
<i>Cf. données financières dans le rapport financier 2023</i>	
390	Marchés attribués (soit 77,4M€), dont 60% des marchés en Ille-et-Vilaine
143	Fournisseurs
15 000	Clauses d'insertion professionnelle
1040	Heures d'insertion
91	Heures de formation
	Personnes ayant bénéficié des heures d'insertion, dont 34% issus de zones QPV

AXE 6 – S'AMÉLIORER EN CONTINU

En progressant sur notre cœur de mission

L'enrichissement du dispositif d'écoute des locataires et parties prenantes, visant une meilleure connaissance des besoins et attentes, ainsi que des niveaux de satisfaction vis-à-vis des actions portées par Archipel habitat s'est poursuivi : **près de 250 locataires** ont été questionnés à la suite de travaux ou livraisons neuves. En complément, une enquête spécifique, en porte à porte, a été menée auprès des nouveaux locataires de la tour 5 Mounier. Les résultats témoignent de la satisfaction des locataires vis-à-vis des choix architecturaux, des travaux de rénovation et des nouveaux espaces partagés.

Une étude spécifique a été menée cette année auprès des locataires en situation de handicap moteur, et de partenaires professionnels, afin de mieux appréhender leur quotidien, leur relation au logement et leurs attentes en matière de services et d'équipements.

Les coopérations avec Nantes Métropole Habitat et Brest Métropole Habitat se sont structurées dans le cadre de notre convention de partenariat. Les travaux conjoints ont mené à la définition d'un socle commun sur la stratégie d'achat via le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables) ; les réflexions autour du système d'information ont convergé vers un enjeu commun de performance de la maîtrise des données ; les partages d'expériences se sont développés sur différents registres (innovation, finances, RH, archives, contrôle interne...).

Le travail d'action-recherche engagé avec le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) de l'ENSAB, à la suite de l'obtention du sceau de l'excellence de l'AMI « engagé pour la qualité du logement de demain », s'est décliné à travers la participation d'Archipel habitat à une journée d'étude « typologie et transformation », et à l'accueil de stagiaire. Cette année a été marquée également par l'aboutissement du projet de recrutement d'un doctorant qui effectuera une thèse au sein d'Archipel habitat, à compter de 2024, ayant pour objet le potentiel d'évolutivité et de réutilisation du patrimoine bâti.

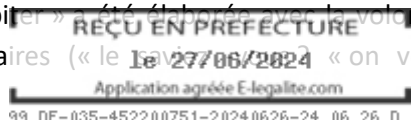
En s'engageant et en apportant la preuve de nos performances

La dynamique d'amélioration continue de la qualité de service a été reconnue une nouvelle fois via le **maintien du label quali'Hlm®** suite à un audit de vérification, complétée par l'obtention de la mention spéciale « accompagnement au vieillissement » (voir axe 1).

La qualité de la production neuve et durable a été également reconnue lors de l'audit de suivi de la **certification NF habitat HQE** par CERQUAL (voir axe 2).

Sur le projet stratégique Archipel Horizons 2021-2026, la mobilisation d'une équipe de salariés est restée intacte avec la préparation d'un temps fort de partage sur les projets innovants et leurs avancées : « le salon de l'innovation » d'Archipel habitat qui s'est tenu en avril 2024.

Sur le registre de la communication, une nouvelle maquette du journal des locataires « Plaisirs d'habiter » a été élaborée, avec l'intention d'ajouter de nouvelles rubriques plus informatives pour les locataires (« le savoir », « on vous répond », « travaux en vue »). Aussi, afin de renforcer



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

l'information relative aux travaux sur le patrimoine, Archipel habitat a développé des outils de communication vers les locataires (« lettres infos travaux »).

Une augmentation de 24% du nombre de visites web a été constatée depuis l'**ouverture du nouveau site www.archipel-habitat.fr**, celui-ci ayant été conçu afin de faciliter l'accès aux informations, de valoriser les actions innovantes et la marque employeur d'Archipel habitat, tout en permettant une communication responsable et inclusive, via la mise en place de la solution web d'inclusion Lisio.



Prix AMO dans la catégorie « Mise en œuvre la plus audacieuse » programme le Persan, place Saint Germain à Rennes, dessiné par les architectes l'Atelier Julien Boidot et Emilien Robin.

L'office a également été **nominé au prix d'architecture Equerre d'Argent dans la catégorie « Habitat » – Tours 5 et 7 Mounier** – Atelier Robain Guieysse / BMC2 Architectes.

Prix AMO « Mise en œuvre la plus audacieuse »

En recherchant des bénéfices collatéraux chaque fois que possible

Archipel habitat a accompagné une **nouvelle session du Laboratoire Artistique Populaire** animé par Keur Eskemm sur Maurepas en partenariat avec l'association TerLieu pour l'aménagement du local qui a permis aux jeunes participants de se familiariser aux techniques d'utilisation de la terre crue.

Une **nouvelle session d'ateliers sociolinguistiques sur le thème de l'habitat** en partenariat avec Langue et Communication destinés aux locataires non francophones a été mise en place pour favoriser leur autonomie au sein du logement et cadre de vie et faciliter la relation locataire-bailleur / bailleur-locataire en levant la barrière de la langue qui peut constituer un frein et l'accès aux droits.

Les **chantiers d'insertion** au service de l'entretien du parc se sont poursuivis.

Afin d'illustrer et de rendre visible l'engagement de l'office dans ce champ, **des vidéos promotionnels des actions et de la démarche d'insertion** ont été réalisées.



Le travail de pérennisation de la démarche d'insertion a été entrepris : consolidation des ateliers socio-linguistiques en inter-bailleurs sur le territoire, préparation d'une action partenariale de formation professionnelle les « Geeks du bâtiment » avec le soutien au recrutement des futurs stagiaires au travers, notamment de la mobilisation des locataires par les équipes de proximité et démarrage de la formation fin 2023.



Le **projet d'habitat intergénérationnel de Prélude a été lancé** suite à la livraison du programme intégrant une colocation jeunes à projet accompagnée par La Maison en Ville, une colocation adaptée seniors pour laquelle le partenariat est en cours d'élaboration, une salle de convivialité gérée par l'APRAS et un studio d'amis dont la gestion est confiée à Hisséo (SCIC LIVAH).

Une **nouvelle colocation jeunes inclusive** (sur le même modèle que celle du programme l'Odéon) accueillant deux jeunes en situation de handicap et deux jeunes valides a été mise en place au sein du programme Scala avec les associations La Maison en Ville et Handisup Bretagne.

Le **projet d'habitat inclusif sur La Sablonnière** a démarré avec la livraison du programme qui comporte 6 logements destinés à des personnes atteintes d'épilepsie, 2 logements pour des personnes en situation de handicap moteur et un appartement ressources accueillant les professionnels qui interviennent auprès de ces résidents et pouvant accueillir également des temps partagés.



Ce projet d'habitat inclusif est le fruit d'un partenariat réunissant Archipel habitat, Espacil Habitat, EPI Bretagne et APF France handicap.

Enfin, **l'office a engagé le travail sur de nouveaux projets de développement d'habitat spécifique destinés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap** : expérimentation d'une colocation seniors sur la commune de Chantepie, nouvel habitat inclusif sur la commune de Chavagne, étude sur la cohabitation intergénérationnelle solidaire en partenariat avec des étudiants d'Askoria.



VALORISATION DU PROJET INCREASE



Le projet européen « **Increase Valorisation Sociale** » s'est clôturé avec les partenaires transmanche en mars 2023 à Londres lors d'un **temps de valorisation du projet** durant lequel Archipel habitat a tenu un stand sur l'Ecole de la proximité, projet qui s'est vu décerner le prix de "l'accomplissement professionnel" venant reconnaître le parcours de l'ensemble des salariés actuels d'Archipel habitat ayant suivi cette formation.

Stand sur l'Ecole de la Proximité tenu par les salariés – Londres, mars 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D_

Un temps de valorisation a également été organisé localement avec les partenaires locaux Néotoa et We Ker en présence des partenaires institutionnels et opérationnels concernés par l'insertion. Un bilan et une table ronde autour du projet ont permis de valoriser l'implication des bailleurs dans ce champs.

Temps bilan local – Rennes, juin 2023



RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Délibération N°4

EXPLOITATION	CHARGES	PRODUITS
Exploitation (hors opérations d'accession)	108 369 596,24	111 266 732,09
Opérations d'accession	32 797 547,87	33 467 396,23
Résultat comptable : Excédent d'exploitation	3 566 984,21	
Total Exploitation	144 734 128,32	144 734 128,32

TABLEAU DE FINANCEMENT	EMPLOIS	RESSOURCES
capacité d'autofinancement (CAF)		23 893 224,44
Ressources externes		64 688 059,50
Total Ressources		88 581 283,94
Total Emplois	94 741 236,89	
PRELEVEMENT sur Fonds de Roulement		6 159 952,95
<i>dont variation de Fonds de Roulement (lié au financement de stock immobilier)</i>		<i>1 676 555,49</i>

TABLEAU DES STOCKS	EMPLOIS	RESSOURCES
Stock de production		
TRAVAUX	4 869 238,83	12 370 357,77
LOTS ACHEVES	12 370 357,77	
Transfert vers programme locatif (parkings Normandie)		179 914,42
LOTS ACHEVES MIS EN LOCATION	4 615 483,34	4 615 483,34
Vente BRS		6 643 321,71
Vente locaux		941 137,60
Ventes PSLA		3 079 159,32
	21 855 079,94	27 829 374,16
Diminution du stock accession	5 974 294,22	
Stock d'approvisionnement		
stock initial		124 264,13
stock final	173 405,83	
variation de stock		49 141,70

- après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport financier,
- après avoir vu la présentation des annexes,
- après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les comptes 2023 qui se soldent par
un excédent d'exploitation de 3 566 984,21 €

Fait à RENNES le 26 juin 2024

Le Directeur Général,

Le Président,

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D4

Honoré PUIL

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Conformément aux dispositions du décret n° 2014-1151 du 7 octobre 2014 relatif à diverses dispositions financières et comptables applicables aux organismes d'habitations à loyer modéré, aux articles R.423-12 et R.423-28 du Code la Construction et de l'Habitation et à l'arrêté du 24 mars 2022 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2015 qui précise le plan de compte applicable au 1er janvier 2021 et les modifications dans les états réglementaires des organismes d'HLM, le conseil d'administration de l'office délibère sur l'affectation du résultat de l'exercice clos avec indication de la part du résultat relevant du service d'intérêt économique général (SIEG).

Avant d'être affecté, le résultat est retraité des plus ou moins-values nettes réalisées lors de la cession des biens immobiliers, dans les conditions fixées dans les instructions mentionnées au premier alinéa de l'article R.423-7 du CCH.

Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur l'affectation du résultat 2023 de la manière suivante :

TOTAL	SIEG (hors OFS) Compte 120118	SIEG (OFS) Compte 120116	HORS SIEG Compte 12018
Excédent 2023 : 3 566 984,21 €	1 886 704,23 €	1 353,54 €	1 678 926,44 €

Compte tenu de la moins-value réalisée en 2023 (voir tableau joint), il y a lieu de réajuster le compte de réserves de plus-values nettes sur cessions immobilières, ce qui augmente à due concurrence, à le bénéfice à affecter :

Moins-values :	302 747,26 €	302 747,26€	0 €	0 €
Solde =	3 869 731,47 €	2 189 451,49 €	1 353,54 €	1 678 926,44 €

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat et la moins-value aux comptes de report à nouveau :

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Règle de quorum : 2/3 des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés	16/23
Règle de majorité : majorité des membres du conseil ayant voix délibérative, présents ou représentés	
Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre d'administrateurs représentés	6
Total	22

→Le Conseil d'Administration approuve la proposition d'affectation en report à nouveau du résultat de l'exercice 2023 et de la moins-value de 2023, et entérine les écritures non budgétaires suivantes :

1) Pour l'activité relevant du service d'intérêt économique général (SIEG hors activité OFS) :

- . 302 747,26 € au débit du compte 106858 (réserves sur cessions immobilières) et crédit du compte 120118 (Résultat de l'exercice-bénéfice- SIEG hors activité OFS).
- . 2 189 451,49 € au crédit du compte 110118 (report à nouveau-solde créditeur- SIEG hors OFS) et débit du compte 120118.

2) Pour l'activité relevant du service d'intérêt économique général (SIEG OFS Organisme de Foncier Solidaire) :

- . 1 353,54 € au crédit du compte 110116 (report à nouveau-solde créditeur SIEG OFS) et débit du compte 120116 (Résultat de l'exercice-bénéfice- SIEG activité OFS).

3) Pour l'activité ne relevant pas du service d'intérêt économique général (hors SIEG) :

- . 1 678 926,44 € au crédit du compte 11012 (report à nouveau-solde créditeur- hors SIEG) et débit du compte 12018 (Résultat de l'exercice-bénéfice- hors SIEG).

P.J. : 1

Le Président



Honoré PUIL

Pour extrait certifié conforme

Rennes, le 26 juin 2024

Le Directeur Général



Antoine ROUSSEAU

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D5

CLOTURE FINANCIERE

CONSTRUCTION DE 36 LOGEMENTS PLS (pg 1078X0)

Résidence pour personnes âgées - rue de la Trémelière – LE RHEU

L'opération d'acquisition en état futur d'achèvement de 36 logements locatifs, résidence pour personnes âgées, située rue de la Trémelière à LE RHEU, peut faire l'objet d'une clôture financière.

Le plan de financement prévisionnel et réel est présenté en annexe pour l'opération précitée.

Les fonds propres à affecter s'élèvent à **0.54 €**, soit 0.015 € par logement.

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Règle de quorum : 2/3 des membres ayant voix délibérative au moins participant à la séance ou sont représentés	16/23
Règle de majorité : majorité des membres du conseil ayant voix délibérative, présents ou représentés	
Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre d'administrateurs représentés	6
Total	22

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

→ Le Conseil d'Administration approuve la clôture financière de l'opération d'acquisition en VEFA de 36 logements, résidence pour personnes âgées, située rue de la Trémelière à LE RHEU, et l'affectation au compte 106718 "*Excédents d'exploitation affectés à l'investissement – Activités relevant du service d'intérêt économique général*" (hors OFS) de la somme de 0.54 € (zéro euros et cinquante-quatre centimes).

P.J. : 1

Le Président



Honoré PUIL

Pour extrait certifié conforme

Rennes, le 26 juin 2024

Le Directeur Général



Antoine ROUSSEAU



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D6

CLOTURE FINANCIERE

CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS PLUS-PLAI PLS (pg 0775X0)

Les Malouins - Place St Anne – RENNES

L'opération de construction de 12 logements locatifs « Les Malouins », située place St Anne à RENNES, peut faire l'objet d'une clôture financière.

Le plan de financement prévisionnel et réel est présenté en annexe pour l'opération précitée.

Les fonds propres à affecter s'élèvent à **401 428.82 €**, soit 33 452.40 € par logement.

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Règle de quorum : 2/3 des membres ayant voix délibérative au moins participant à la séance ou sont représentés	16/23
Règle de majorité : majorité des membres du conseil ayant voix délibérative, présents ou représentés	
Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre d'administrateurs représentés	6
Total	22

Voix pour : 22

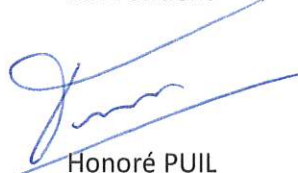
Voix contre : 0

Abstention : 0

→ Le Conseil d'Administration approuve la clôture financière de l'opération de construction de 12 logements « Les Malouins » située place St Anne à RENNES et l'affectation au compte 106718 "Excédents d'exploitation affectés à l'investissement – Activités relevant du service d'intérêt économique général" (hors OFS) de la somme de 401 428.82 € (quatre cent un mille quatre cent vingt-huit euros et quatre-vingt-deux centimes).

P.J. : 1

Le Président



Honoré PUIL

Pour extrait certifié conforme

Rennes, le 26 juin 2024

Le Directeur Général



Antoine ROUSSEAU



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D7

CLOTURE FINANCIERE

CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS PLUS-PLAI (pg 1033X0)

Square Quentin - Rue des Plantes – RENNES

L'opération de construction de 31 logements locatifs Square Quentin, située rue des Plantes à RENNES, peut faire l'objet d'une clôture financière.

Le plan de financement prévisionnel et réel est présenté en annexe pour l'opération précitée.

Les fonds propres à affecter s'élèvent à **584 700,80 €**, soit 18 861 € par logement.

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Règle de quorum : 2/3 des membres ayant voix délibérative au moins participant à la séance ou sont représentés	16/23
Règle de majorité : majorité des membres du conseil ayant voix délibérative, présents ou représentés	
Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre d'administrateurs représentés	6
Total	22

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

→ Le Conseil d'Administration approuve la clôture financière de l'opération de construction de 31 logements square Quentin située rue des plantes à RENNES et l'affectation au compte 106718 "Excédents d'exploitation affectés à l'investissement – Activités relevant du service d'intérêt économique général" (hors OFS) de la somme de 584 700,80 € (cinq cent quatre-vingt-quatre mille sept cent euros et quatre-vingts centimes).

P.J. : 1

Le Président



Honoré PUIL

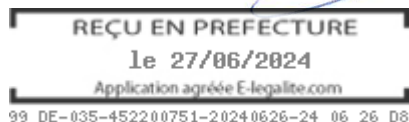
Pour extrait certifié conforme

Rennes, le 26 juin 2024

Le Directeur Général



Antoine ROUSSEAU



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D8

CLOTURES FINANCIERES

ADDITIONS ET REMPLACEMENTS DE COMPOSANTS

Divers travaux d'addition et remplacement de composants, effectués entre 2017 et 2023 sur des immeubles locatifs et des foyers, ont été soldés.

Le tableau ci-joint résume la nature de ces travaux ainsi que leur montant et leur financement.

- Dépenses totales effectuées en investissement	1 710 397.09 €	
dont hors foyers	1 529 882.67 €	
- Fonds propres à affecter	700 397.09 €	(40.95 %)
dont hors foyers	519 882.67 €	(33.98 %)

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Règle de quorum : 2/3 des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés	16/23
Règle de majorité : majorité des membres du conseil ayant voix délibérative, présents ou représentés	
Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre d'administrateurs représentés	6
Total	22

Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstention : 0

→Le Conseil d'Administration approuve la clôture financière des travaux d'amélioration divers listés en annexes et l'affectation au compte :

- 106718 "Excédents d'exploitation affectés à l'investissement – Activités relevant du service d'intérêt économique général non OFS", de la somme nette de 700 397.09 € (sept cent mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et neuf centimes) ;

P.J. : 5

Le Président



Honoré PUIL

Pour extrait certifié conforme

Rennes, le 26 juin 2024

Le Directeur Général


Antoine ROUSSEAU

Séance du 26 juin 2024

Délibération n°10

AUTORISATION PREALABLE
CONCLUSION ET SIGNATURE BAIL CIVIL

GROS CHENE – CREATION D'UN MUSEE DES BEAUX ARTS

Par délibération du 11 mai 2022, le Conseil d'Administration d'Archipel Habitat a approuvé le plan de financement prévisionnel de création du Musée des Beaux-arts de Maurepas, au rez-de-chaussée de l'immeuble La Banane et a autorisé la signature de la convention de financement avec la Ville de Rennes et Rennes Métropole, finalement signée en novembre 2022.

Cette convention de financement précise les motivations ayant conduit à la création du Musée des Beaux-Arts de la Ville de Rennes sur cet emplacement ainsi que les modalités de participation de la ville et de Rennes Métropole, soit :

Convention de financement du 29 novembre 2022 :

« La création d'un site du Musée des beaux-arts sur le quartier de Maurepas est un acte politique fort : elle participe au changement d'image du quartier avec le positionnement d'un équipement attractif au cœur du quartier. Elle traduit également une conception de la culture comme un outil de proximité au service des habitants.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la commande d'art public liée à la construction de la ligne b du métro. À ce titre, Rennes Métropole apporte son soutien d'un montant de 150 000 € à la commande artistique pour l'aménagement de l'espace intérieur du Musée des beaux-arts.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, la Ville de Rennes apporte son soutien financier à des opérations permettant l'implantation d'équipements et de services publics de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. À ce titre, la Ville de Rennes apporte une subvention d'équipement de 853 284 € à l'Office Public de l'Habitat de Rennes Métropole Archipel Habitat pour la restructuration de locaux permettant l'implantation du Musée des beaux-arts, équipement municipal. Cette subvention intègre une aide de la DRAC d'un montant de 200 000 € versé à la Ville de Rennes. »

La gestion et l'exploitation du Musée des Beaux-arts de Maurepas sera assurée par la ville de Rennes. Les locaux loués d'une superficie totale de **347 m²** se composent d'un accueil bas et haut, d'une salle d'exposition, de plusieurs espaces avec vitrines d'exposition, d'une salle de réunion, d'un espace cuisine et de locaux sanitaires et techniques.

L'aménagement des locaux a fait l'objet d'un travail partenarial entre la Direction de la culture de la ville de Rennes et Archipel Habitat et s'intègre au programme de création de 4 équipements au rez-de-chaussée de la Banane ainsi qu'à la réhabilitation des 244 logements qui composent cet immeuble.



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D1

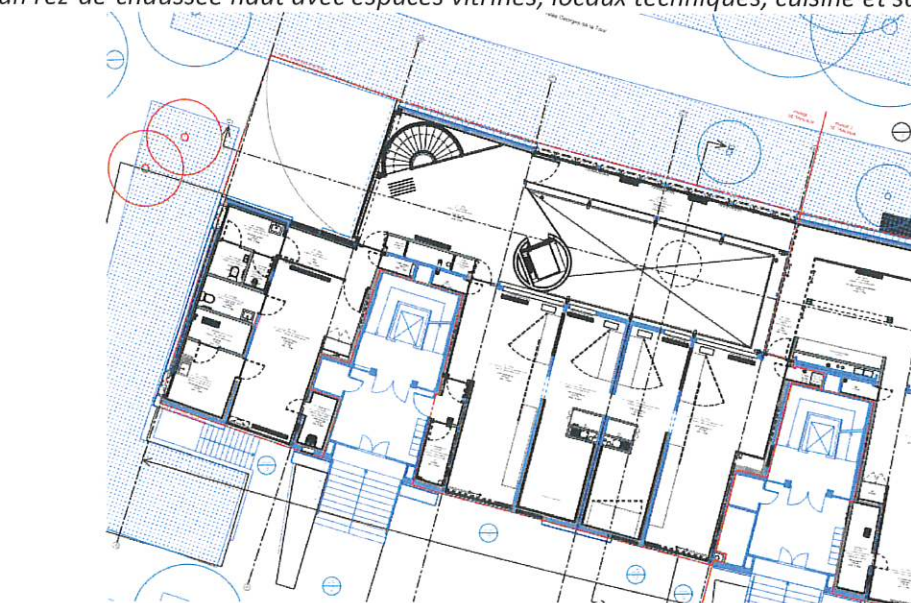
Afin de permettre la mise à disposition du Musée des beaux-arts au gestionnaire, il est prévu la conclusion d'un bail civil entre Archipel Habitat et la ville de Rennes.

Le bail, dont le projet est annexé à la présente délibération, est régi par les dispositions des articles 1714 et suivants du Code civil. Il est consenti pour une durée de dix ans et se renouvellera par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de cinq ans à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Vue intérieure de la salle d'exposition au rez-de-chaussée bas



Plan rez-de-chaussée haut avec espaces vitrines, locaux techniques, cuisine et sanitaires



REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

 Application agréée E-legalite.com

99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D1

Le bail sera signé moyennant un loyer principal annuel compris entre **30 000 €** et **42 000 €**. La fixation du loyer dépendra des dernières discussions avec la collectivité sur les subventions d'équilibre et du régime de TVA applicable à l'opération. Il couvre l'évolution du prix de revient prévisionnel passé de 1 264 427 € H.T. dans le cadre de la convention financière de novembre 2022 à 2 110 000 € H.T. estimation à date.

La signature de ce bail interviendra début octobre entre Archipel Habitat et la Ville de Rennes.

En sus du loyer, le preneur prend directement à sa charge, sa quote-part des charges et prestations suivantes : chauffage, eau chaude collective, assainissement, taxe ordures ménagères. Le remboursement de la taxe foncière et des frais de rôle se fera à première demande, puis chaque année.

Compte tenu de la spécificité du projet et de la qualité du preneur, il ne sera pas demandé de dépôt de garantie.

Afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt, l'autorisation du Conseil d'Administration est requise préalablement pour la conclusion et la signature du bail civil dont les modalités et conditions viennent d'être exposées ci-dessus.

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré,

Règle de quorum : 2/3 des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés	16/23
Règle de majorité : majorité des membres du conseil ayant voix délibérative, présents ou représentés	
Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre d'administrateurs représentés	6
Total	22

Voix pour : 19

Voix contre : 0

(Honoré PUIL, pouvoir de Mathieu Jeanvrain et de Ludovic Brossard non pris en compte) Abstention : 3

→ Le Conseil d'Administration autorise la conclusion et la signature avec la Ville de Rennes du bail civil ci-annexé, pour l'exploitation du Musée des Beaux-Arts de Maurepas, au 2 allée Georges Delatour à Rennes suivant les modalités et conditions qui viennent d'être exposées en intégrant notamment la prise en compte de l'évolution du prix de revient.

Pour extrait certifié conforme

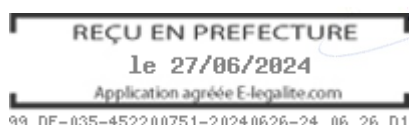
Rennes, le 26 juin 2024

Le Directeur Général

Antoine ROUSSEAU

Le Président

Honoré PUIL



99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D1

ACCORD D'INTERESSEMENT 2024 - 2026

Dans la continuité des accords triennaux précédents, la Direction et les représentants des salariés se sont réunis à plusieurs reprises pour conclure le 27 06 prochain l'accord d'intéressement pour la période triennale 2024 à 2026 dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 3311-1 et suivants du Code du travail et de la Convention collective nationale du personnel des OPH.

Le présent accord a pour objet notamment de fixer les principes et les modalités d'intéressement retenus, en particulier le mode de calcul de l'intéressement et sa répartition entre les bénéficiaires.

L'accord joint en annexe précise ces modalités.

Cet intéressement a pour but d'associer collectivement l'ensemble du personnel d'Archipel Habitat à sa performance sociale.

Ses modalités de calcul ont été définies à partir de critères permettant de mesurer la contribution des bénéficiaires et de leur attribuer une part du résultat, sans compromettre, pour autant, la part de ce résultat nécessaire pour assurer la pérennité et le développement de l'office.

L'intéressement brut distribuable maximum est égal à 4,2% de la masse salariale brut de l'exercice considéré, stable par rapport à l'accord précédent.

2 indicateurs sont retenus pour le calcul de l'intéressement distribuable :

- Un indicateur économique, lié à l'autofinancement net
- Un indicateur construit à partir d'objectifs opérationnels fixés annuellement par avenant

Pour chaque indicateur sont définis des niveaux d'objectifs à atteindre et des niveaux correspondant de primes d'intéressement.

Il est précisé qu'en application de l'article 47 du décret n°2011-636 du décret du 8 juin 2011, les agents publics de l'office peuvent également bénéficier de l'intéressement, en application d'une délibération du Conseil d'Administration.

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré,

Règle de quorum : 2/3 des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés	16/23
Règle de majorité : majorité des membres du conseil ayant voix délibérative, présents ou représentés	
Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre d'administrateurs représentés	6
Total	22

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

→ Le Conseil d'Administration prend acte de la conclusion de l'accord d'intéressement pour la période 2024 – 2026 suivant les principes et les modalités qui viennent d'être exposées et décide à l'unanimité d'étendre aux fonctionnaires le bénéfice de cet accord d'intéressement.

Le Président



Honoré PUIL

Pour extrait certifié conforme

Rennes, le 26 juin 2024

Le Directeur Général



Antoine ROUSSEAU

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-035-452200751-20240626-24_06_26_D1

TABLEAU DES EFFECTIFS

CREATION, SUPPRESSION ET TRANSFORMATION DE POSTES

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé au Conseil d'Administration les modifications présentées en annexe.

→ Le Conseil d'Administration prend acte de la mise à jour qui comprend :

Effectif CDI :

- la création d'un poste OPH en CDI **prévu au budget 2023** mais recruté en 2024 (chargé de mission troubles de l'occupation)
- la création **par anticipation** d'une mobilité interne d'un poste OPH (période de tuilage)
- la création d'un poste d'employé administratif **mis à disposition et refacturé au CSE**
- la suppression d'1 poste FPT (retraite)

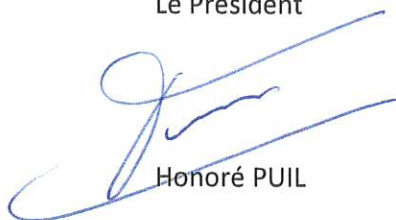
Ces créations / suppression conduisent à une augmentation de l'effectif CDI de **2 postes**.

Effectif CDD :

- la création d'un poste en CDD (remplacement congé maternité).

L'effectif s'établit ainsi au **1^{er} juillet 2024 à 325 postes, 286 postes OPH et 39 postes FPT.**

Le Président



Honoré PUIL

Pour extrait certifié conforme

Rennes, le 26 juin 2024

Le Directeur Général



Antoine ROUSSEAU